

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

Présents : Mesdames MAGNOLER CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFIN MELO DUCROCQ.

Absents excusés : - Madame VERCRUYSSSE ayant donné procuration à Madame CORDIER ;
- Monsieur WRZUCHOL ayant donné procuration à Monsieur COLLETTE.

Secrétaire de séance : .Monsieur Michel MELO.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Prêt DEXIA.
- Tarif cantine 2010/2011.
- Poste de rédacteur personnel administratif.
- Tirage au sort des jurés d'assises.
- Questions diverses :
- Information sur le SCOT.

Questions supplémentaires.

- Démission d'un membre du conseil municipal.
- Indemnités du Président du R.P.I.
- Mode de passation du marché et délégation de signature pour les documents.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté avec les remarques suivantes :

- De Madame THOMAS :
 - en ce qui concerne les comptes, elle demande que soit ajouté au compte rendu que les restes à réaliser constatés au compte administratif doivent être reportés à l'identique au budget primitif.
 - Que c'est Monsieur le Maire qui a décidé de faire figurer les RAR recettes sur les documents distribués aux membres du conseil municipal alors qu'ils ne figurent pas au budget primitif.
 - Elle conteste avec Monsieur PARROT et MELO leurs votes au compte de gestion 2009, ils pensent s'être abstenus
- De Monsieur PARROT :
 - Monsieur PARROT déplore que l'information de grave maladie ait été révélée concernant un agent du RPI

- Il regrette que l'information concernant l'indemnité de Présidence du RPI n'ait pas été « donnée » et non pas le terme « débattue ».
- En ce qui concerne le budget du conseil général, le terme exact exprimé était « - 20% de budget pour les associations ».
- Il rappelle qu'il a demandé que son nom et le choix de son vote soient mentionnés dans les comptes rendus.

PRET DEXIA :

Monsieur COLLETTE informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas encore été informé de l'attribution de subvention pour les travaux de la rue de l'Eglise. Suite à des négociations, il fait part des propositions de DEXIA pour un prêt de 125.000 € à 2,46 % sur 15 ans (échéances trimestrielles : 2 4 € à contracter avant juillet et propose de reporter une partie du prêt prévu au budget sur les travaux de la rue du Marais. Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer les documents se rapportant à ce prêt.

VOTE :

Pour : 13

Abstention : 2 dont Monsieur PARROT

Monsieur MELO déclare qu'il ne vote pas le prêt sans connaître le montant des remboursements et le coût total du crédit. Monsieur le Maire donne les informations demandée soit : 2 600,12 €/trimestre et un coût total de 24 954,70. €

TARIF CANTINE 2010/2011 :

Monsieur BARRUET fait un bilan de l'année passée

Au 31 mai 6 409 repas ont été servis pour une fréquentation de 54 enfants/jour avec des périodes de pointe de 60 élèves.

Il y a aujourd'hui 71 enfants (y compris les enfants des communes extérieures) de Saint-Martin-Longueau et 13 de Bazicourt Depuis avril un deuxième service a été mis en place pour une meilleure qualité d'accueil et de service.

Le coût résiduel des communes s'élève actuellement à 2 200 €.

Le conseil municipal doit valider le tarif à appliquer pour la rentrée 2010/2011, le groupe de travail propose de maintenir le prix à 4,50 €/repas.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR :

Monsieur le Maire signale que l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a la possibilité de bénéficier de la promotion interne, il rappelle le profil du poste et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer :

Il fait état des conséquences financières que représente cette promotion (9,60 €/mois puis 96,75 € à partir de mars 2011.

Monsieur DUCROCQ déclare que cet avancement est légitime au regard du travail effectué.

Vote pour à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :

Les enveloppes sont distribuées pour procéder au tirage au sort.

0984 : VANNIER Jean-Luc 74 rue de Paris.

1062 : LERÉ Carole 5 rue H.Clozier.

0406 : GOUEDARD Anne 14 rue de Paris.

QUESTIONS DIVERSES :

SCOT :

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de la zone économique de la CCPOH, il est nécessaire d'avoir un terrain étendu, une proposition a été faite sur la zone nord de Saint-Martin-Longueau. Il présente le plan.

Monsieur PARROT demande depuis combien de temps le projet est en route : 2004.

Monsieur DUCROCQ signale que le projet avait déjà été proposé par le SEP.

Monsieur PARROT demande depuis quand datent les propositions de la CCPOH, il lui est répondu que le projet est en cours qu'il est toujours à l'ordre du jour de la CCPOH.

Monsieur DUCROCQ signale que le conseil municipal de la commune concernée aura de toute façon le dernier mot.

Madame THOMAS ajoute que le conseil municipal doit s'exprimer aujourd'hui sur l'orientation à prendre, elle donne lecture d'un document fourni concernant les motivations de la CCPOH pour ce projet et demande si lors des prochaines réunions elle peut donner un avis favorable du conseil municipal.

Monsieur MESSIO déclare qu'un projet complémentaire inter territoires (ARC, CCPOH, CAC) est en prévision.

Un débat est ouvert, Monsieur MELO constate qu'une nouvelle fois, il est demandé un avis alors qu'une étude sur le coût et surtout, sur le retour d'investissement n'ont pas été présentés.

Monsieur le Maire répond que le projet n'en est actuellement qu'à l'autorisation d'inscrire cette zone dans le SCOTT pour une étude. Qu'à l'heure actuelle, aucun projet n'est encore défini par rapport à la création de la zone elle-même. Monsieur MELO s'interroge sur le bien fondé de l'implantation d'une telle zone car actuellement, les journaux font état tous les jours de plans sociaux, de fermeture de sociétés dans l'Oise et que très peu ne trouvent de repreneur. Il est de la responsabilité de chaque élu de veiller à ce que l'argent du contribuable soit dépensé à juste titre. En l'absence d'étude, Monsieur MELO ne voit pas comment il pourrait donner un avis. Il ne s'agit pas d'engager les deniers publics pour exproprier les agriculteurs, faire des routes dans la zone pour n'avoir qu'un retour au bout de 30 ans. Il rappelle que lors de la campagne électorale, les membres du conseil municipal issus de la même liste, se sont engagés à garder le caractère rural de la commune et que par conséquent, il faut veiller à s'y tenir.

Pour poursuivre l'étude dans la mesure où les conditions avancées (ci-jointes) sont maintenues.

Pour : 10

Contre : 5

D'autre part, la CCPOH souhaite une répartition de l'habitat de l'ordre de 0,4 0 à 0,7% par an, l'effort sera réparti sur l'ensemble de la CCPOH. Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire un récapitulatif des habitations pendant la distribution des informations communales (chacun pour son secteur).

Cet après-midi un rendez-vous a eu lieu entre le Maire et des représentants de L' OPAC au sujet de logements locatifs aidés sur les terrains Boufflet et Lesueur.

St-Martin-Longueau, Sacy-le-Grand et Verneuil-en-Halatte devrait faire environ 800 logements dans les 10 ans à venir.

Monsieur BARRUET souhaite que les zones 1 et 2 disparaissent de façon à ce que toutes les communes soient concernées par la création de logements et non plus les 3 communes qui ont été proposées et dont nous faisons partie.

Monsieur LAURENT demande qu'une étude sur le transport soit également intégrée car on ne peut pas dissocier l'accroissement et le transport.

Monsieur MELO demande que figure le ratio nombre de logements/superficie.

Monsieur POULAIN signale qu'il faudrait des terrains constructibles d'environ 750 m2 et non plus 1 200 m2 comme actuellement au PLU.

En ce qui concerne l'habitat, Monsieur le Maire propose de retenir 100 logements créés au maximum dans les 10 ans qui viennent, la CCPOH sera informée que l'effort devra être fait par l'ensemble des communes de la CCPOH.

Les pourcentages concernant les secteurs individuels, individuels groupés et collectifs devront disparaître.

P11 du document provisoire du 27 avril 2010 « les communes devront* participer » à l'objectif global de répartition des types de logements dans le parc de nouveaux logements – Mettre *« participeront »

Les membres du conseil municipal votent pour le document proposé avec les modifications ci-dessus à l'unanimité.

Syndicat mixte des Marais DE Sacy-le-Grand :

Une réunion a eu lieu Monsieur Cugnière est Président et Monsieur VANTOMME, Vice Président.

Madame THOMAS est représentante titulaire.

Monsieur DUCROCQ est représentant suppléant.

Démission de Monsieur DUCROCQ :

Monsieur DUCROCQ, signale qu'il démissionne du conseil municipal pour des raisons personnelles, il fait un récapitulatif de sa carrière d' élu municipal.

Il a été élu en 1989 puis Maire de 1995 à 2008. Les membres du conseil municipal le remercient pour le travail effectué pour la commune.

Il convient donc de le remplacer dans les tâches qui lui sont confiées au niveau municipal.

Monsieur WRZOCHOL se proposait pour être suppléant au syndicat mixte des Marais en remplacement de Monsieur DUCROCQ, les membres du conseil municipal

Pour : 15

SEV' OISE : Monsieur MESSIO se propose de remplacer Monsieur DUCROCQ.

Pour : 15

Commission médiathèque :

La commission a été convoquée elle se réunit demain.

Madame THOMAS présente le nouveau guide du lecteur et souhaite qu'il soit distribué à tous les adhérents, la commission étudiera les modalités de rédaction et de tirage des exemplaires. Elle signale que la commission va travailler sur un projet de règlement interne qui sera ensuite présenté au conseil municipal.

MARCHE DES TRAVAUX DE LA RUE DU MARAIS :

Monsieur MESSIO demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le type de marché à passer pour ces travaux.

Il propose un marché à procédure adaptée (MAPA) et demande également aux membres du conseil municipal de donner pouvoir au Maire pour signer les pièces se rapportant au marché.

Ce choix est validé par les membres du conseil municipal à l'unanimité et délèguent le Maire pour signer tous les documents.

Indemnités du Président du RPI :

Monsieur FRANCOIS rappelle que les membres du syndicat ont voté une indemnité comme la loi l'autorise conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que jusqu'à maintenant la Présidence du syndicat était assurée par le Maire ou un adjoint déjà bénéficiaire d'indemnités et qu'il n'avait pas jugé utile d'en avoir une au titre de cette présidence.

Monsieur MELO intervient et précise que lorsqu'il avait assuré cette Présidence il n'était ni Maire ni Adjoint et qu'il assurait la Présidence bénévolement. Il demande de ne plus se retrancher derrière cet argument.

Monsieur PARROT souligne qu'il regrette que les membres du conseil municipal n'aient pas été avisés de l'octroi de cette indemnité lors du vote par le conseil de crédits supplémentaires pour le syndicat du RPI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 50.